



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Département de la mobilité
et des transports

Réf. : S-2021-00008

AVIS

aux administrations communales

«Subsides Late Night Bus » pour l'année 2020

Le Ministère de la Mobilité et des Travaux Publics rappelle que la date limite pour faire une demande en obtention du subside « Late Night Bus » est le **31.01.2021**. Toute demande introduite après cette date ne pourra plus être prise en considération.

Les demandes relatives au subside pour 2020, accompagnées des pièces d'appui (documentation, factures payées) sont à introduire auprès du MMTP, Département des transports, Direction des transports publics (rgtr@tr.etat.lu).

Conformément à la circulaire émise en janvier 2020 à ce sujet :

- Le subside ne sera pas accordé si le MMTP (Verkéiersverbond) n'a pas disposé des horaires des services LNB 2020, pour publication, dans le délai imposé, c-à-d. au 10 février 2020.
- Le montant des subsides accordés se compose de :
 - un forfait de 500 EUR/commune, et
 - 1.- EUR/habitant de la commune demanderesse.
- Le subside accordé ne peut pas dépasser les frais annuels dépensés par une commune.

Luxembourg, le 18 janvier 2021

François Bausch
Ministre de la Mobilité et des Travaux publics